

L'an deux mille vingt-trois, levingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Gervais-sous-Meymont.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal: 17 juillet 2023

Présents : Baroupiro Christian, Chambon Catherine, Coquel Didier, Dubourgnoix Eric, Faron Jean-Pierre, Flattier Marie-Christine, Veenstra Marrit, Verdier Marie-Hélène, Locatelli Christophe, Boullay Philippe.

Absent : Jolivet Sébastien.

Monsieur Faron Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

### **Travaux de voirie 2023 : choix de l'entreprise. Délibération 2023\_28.**

Suite à la consultation, lancée le 08/06/2023 avec date limite de réception des offres le 03/07/2023, trois candidats ont fourni un dossier de marché complet accompagné d'un mémoire justificatif nécessaire au jugement des offres.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 06/07/2023 pour ouverture des plis et admission des offres.

	Estimation ADIT	COLAS	EUROVIA	EIFFAGE
Total	35 111.00	38 244.00	34 549.00	41 309.00
H.T	7 022.20	7 648.80	6 909.80	8 261.80
TVA	42 133.20	45 892.80	41 458.80	49 570.80
Total TTC				

Les services de L'ADIT ont présenté un rapport d'analyse des offres le 28/07/2023 à la commission d'appel d'offres.

Après le bilan de l'analyse comparative des offres, le classement des offres, basé sur les critères retenus au règlement de la consultation affectés de leur pondération, s'établit comme suit :

- Colas : 77.60 points (N° 3), EUROVIA : 94 points (N° 1) et EIFFAGE : 83,60 points (N° 2).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 34 549.00 € HT. Il autorise Monsieur le maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces concernant ce marché.

### **Participation financière au Fonds Solidarité Logement 2023. Délibération 2023\_29.**

Monsieur le maire présente le Fond Solidarité Logement (FSL) qui permet d'accompagner les familles les plus en difficultés afin de leur permettre soit d'accéder à un logement, soit de s'y maintenir.

C'est un des leviers essentiels des politiques du logement en faveur des personnes défavorisées, notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le financement du FSL hors territoire métropolitain est assuré par le Département et les contributions volontaires telles les collectivités locales.

Afin que l'on puisse contribuer à cette solidarité en faveur des plus démunis, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer pour allouer une aide.

Après délibération, le conseil donne son accord pour une aide de 150 € et charge Monsieur le maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**Participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Olliergues 2021/2022 et 2022/2023. Délibération 2023\_30**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la mairie d'Olliergues en date du 12 avril 2023 concernant la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques pour les années 2021/2022 et 2022/2023.

Pour l'année 2021/2022, 5 enfants, habitant sur notre commune, étaient scolarisés à Olliergues, dans les classes primaires et maternelles. Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 69 587,14 € pour 52 élèves inscrits à la rentrée soit un coût par élève de 1 338,21 €. Pour notre commune, le coefficient applicable est 0,861, soit un coût par élève de (1 338,21 € x 0,873) 1 152,20 €.

$$1\ 152,20\ € \times 5\ \text{élèves} = 5\ 761,00\ €$$

Pour l'année 2022/2023, 10 enfants, habitant sur notre commune, étaient scolarisés à Olliergues, dans les classes primaires et maternelles. Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 72 437,21 € pour 57 élèves inscrits à la rentrée soit un coût par élève de 1 270,83 €. Pour notre commune, le coefficient applicable est 0,865, soit un coût par élève de (1 270,83 € x 0,865) 1 099,27 €.

$$1\ 099,27\ € \times 10\ \text{élèves} = 10\ 992,70\ €$$

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les participations 2021/2022 et 2022/2023 des frais de fonctionnement des écoles d'Olliergues concernant les enfants résidents sur notre commune et scolarisés dans les classes primaires et maternelles sur la commune d'Olliergues.

Après délibération, le conseil municipal accepte de verser les participations aux frais de fonctionnement comme mentionnés ci-dessus et charge Monsieur le maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**Sauvegarde Externalisée des Données et Gestion Electronique des Documents. Délibération 2023\_31.**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a lancé une consultation concernant la sauvegarde externalisée des données (ISA BACKUP) et la Gestion Electronique des Documents (ISI GED). L'entreprise KOESIO a été retenue.

Il est indispensable de protéger les données de gestion, bureautique, mails... face aux cyberattaques. La mise en place d'une GED permettrait de sécuriser et centraliser tous les types de fichiers en un point unique suivant une arborescence, un plan de classement uniforme ce qui faciliterait les recherches des dossiers.

Un tarif dégressif, selon le nombre de communes adhérentes, a été négocié avec un contrat de 3 ans.

**Proposition de la prestation ISA BACKUP**

Prestations	Communes de 0-9	Communes de 10-19	Communes de 20 et plus	
Abonnement mensuel	22.00 € H.T 30.00 € H.T	19.00 € H.T 27.00 € H.T	18.00 € H.T 25.00 € H.T	19 GO stockage 100 GO stockage
Prestations	Gratuites	Gratuites	Gratuites	
Maintenance MAJ				
Accès illimité hotline				
Création des accès				
Installation Paramétrage				
Formation Accompagnement				

## Proposition de la prestation ISI GED

Prestations	Communes de 0-9	Communes de 10-19	Communes de 20 et plus
Abonnement mensuel			
5 Utilisateurs 5 GO stockage	105.00 € H.T	90.00 € H.T	84.00 € H.T
1 GO de plus	7.00 € H.T	7.00 € H.T	7.00 € H.T
Maintenance MAJ	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Accès illimité hotline			
Prestations	Gratuites		
Création des accès			
Paramètre tests			
Formation Accompagnement			
Personnalisation logo			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de mettre en place la Sauvegarde Externalisée des Données (ISA BACKUP) et la Gestion Electronique des Documents (ISI GED).
- autorise Monsieur le maire à signer la convention avec l'entreprise KOESIO et tous les documents relatifs à ce dossier

### **Tarifs location salle polyvalente (modification de la délibération du 24/06/2022).**

#### **Délibération 2023\_32.**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 24 juin 2022 concernant les tarifs et les conditions appliquées jusqu'à ce jour pour la location de la salle polyvalente. Il propose de modifier le tarif pour les associations extérieures. Actuellement gratuit, le coût serait de 180 € par jour.

Après délibération, les membres du conseil décident d'appliquer les tarifs suivants à partir de ce jour :

	Caution	Prix de location/jour
Association extérieure avec une convention.	400 €	180 €
Association de la commune	400 €	Gratuit
Habitant de la commune en résidence principale repas de famille	400 €	180 €
Habitant de la commune en résidence secondaire repas de famille	400 €	230 €
Particulier hors commune (repas ou réunion de famille)	400 €	380 €
Entreprise commerciale	650 €	630 €

### **Analyse des propositions GEOVAL pour les travaux d'affaissement de voirie.**

Monsieur le maire présente les différentes solutions pour réaliser les travaux de stabilisation de la chaussée dans l'attente de précisions complémentaires du bureau d'étude GEOVAL. Deux solutions sont envisagées :

- enrochement ou remblaiement des talus
- intervention directement sur les talus.

Monsieur le maire précise qu'il tiendra informés les membres de l'assemblée sur l'évolution de ce dossier.

**Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20heures.**

Le Maire  
Eric Dubourgnoix

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre Faron